



**REGLEMENT DEPARTEMENTAL
DE LA HAUTE VIENNE
CYCLOCROSS - SAISON 2025-2026**

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE LA REGLEMENTATION DE LA DISCIPLINE SUR LE
SITE NATIONAL :

<https://ufolep-cyclisme.org>

SOMMAIRE

CALENDRIER.....	3
LA SANTE DES SPORTIFS.....	3
CONTROLES MEDICAUX.....	3
L'AUTORISATION ACCORDEE POUR L'USAGE THERAPEUTIQUE – L'A.U.T.....	4
CATÉGORIES.....	4
LES CATEGORIES POUR LA SAISON 2025/2026.....	4
CHANGEMENT DE CATÉGORIE.....	5
CONSEQUENCES D'UNE DESCENTE DE CATEGORIE.....	6
DEMANDE DE CARTE SPORTIVE CYCLO-CROSS.....	6
ENGAGEMENTS - TARIFS.....	6
ÉCHAUFFEMENT.....	7
INITIATION 9/10 ANS.....	7
HORAIRES DE DÉPART - CEREMONIE.....	7
DÉPART.....	7
DURÉE DE LA COMPÉTITION – NOMBRE DE PARTICIPATIONS AUTORISÉES.....	9
RAVITAILLEMENT.....	12
CAMELBACK.....	12
RÉSERVES.....	12
DOSSARDS OU PLAQUES.....	12
CLASSEMENTS.....	13
CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL.....	13
CHAMPIONNAT RÉGIONAL.....	13
CHAMPIONNAT NATIONAL.....	13
CHALLENGE 2024/2025.....	14
OBLIGATIONS DES ORGANISATEURS :.....	15
RÉCLAMATIONS - APPELS.....	15
PROCÈS-VERBAL OU RAPPORT DE CLÔTURE.....	15
LES ÉPREUVES CYCLO-CROSS INTERDÉPARTEMENTALES.....	16
HORAIRES DE DÉPART.....	16

Saison 2025/2026

Les compétitions « Cyclocross » se développent dans le cadre de la pluridisciplinarité sportive, de règle à l'Ufolep. A l'occasion des épreuves « cyclocross », veillons à ce que l'esprit et la philosophie de l'UFOLEP,

« Tous les Sports Autrement », soit respectée.

Le premier but recherché est l'effort sportif et le dépassement de soi. Afin de conserver cet esprit désintéressé dans le sport, le (la) vrai(e) sportif(ve) ne se cantonne pas dans ce type d'épreuve, mais participe également aux activités cyclistes organisées dans le cadre de l'UFOLEP et s'efforce de collaborer à l'organisation d'une (ou plusieurs) épreuve(s) proposée(s) par son association ou sa commission départementale.

Les épreuves Cyclocross UFOLEP 87 sont ouvertes exclusivement aux **licenciés UFOLEP** titulaire d'une carte « Compétiteur Cyclocross », à condition que la licence porte la mention « Cyclo-cycloport Compétition », code activité 26012.

CALENDRIER

Un calendrier a été établi avec tous les clubs de la Haute-Vienne et a été mis en commun avec les autres comités départementaux UFOLEP du 19 et 23. Il sera en ligne sur le site "UFOLEP 87". Il sera également sur le site National des « Activités cyclistes ».

LA SANTE DES SPORTIFS

Référence au « règlement médical » dernière version en vigueur (site UFOLEP National)

CONTROLES MEDICAUX

Référence au Règlement Disciplinaire de l'UFOLEP relatif à la lutte contre le dopage humain

- **L'usage des stimulants et produits dopants est interdit.**

Afin de sauvegarder la santé des sportifs, des contrôles peuvent être effectués, sans préavis, à tout moment, après un entraînement, lors d'une épreuve ou d'un championnat, par un médecin mandaté par le ministère de la Jeunesse et des Sports ou l'une de ses Directions régionales.

Le contrôle se déroule actuellement sous la forme d'un prélèvement d'urine dont les échantillons sont expédiés, pour analyse, au Laboratoire National de Lutte contre le Dopage.

- **Il appartient à chaque sportif de s'assurer, à l'issue d'une épreuve, s'il y a ou non, contrôle et s'il a été retenu pour subir celui-ci.**

Les coureurs sont convoqués aux contrôles à l'aide d'un formulaire de notification.

L'organisateur est tenu de fournir au moins une escorte pour chaque coureur devant se soumettre à un contrôle. L'escorte restera à proximité du coureur, l'observera en permanence et l'accompagnera au poste de contrôle. Si aucune escorte n'est présente, le coureur se rendra immédiatement au poste de contrôle anti-dopage.

- **L'absence d'une escorte ne pourra en aucun cas justifier le fait que le coureur ne se soit pas présenté dans les délais au poste de contrôle anti-dopage.**
- **L'organisateur est tenu de prévoir, pour le bon déroulement du contrôle médical, un local adéquat composé de trois pièces distinctes, la première pour l'attente, la seconde pour les**

opérations administratives et la troisième pour le prélèvement, avec toilettes et eau courante. Outre table et chaises, l'organisateur doit prévoir de déposer dans la pièce pour le prélèvement, des bouteilles d'eau minérale capsulées, en quantité suffisante.

En cas de contrôle positif, la Commission Nationale de lutte contre le dopage de 1^e Instance de l'UFOLEP sera saisie du dossier.

L'AUTORISATION ACCORDEE POUR L'USAGE THERAPEUTIQUE – L'A.U.T

- Pour qu'elle soit valable, une AUT doit respecter la procédure de déclaration en vigueur. Référence - Article 2-Chapitre IV du Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage humain.
- Aux termes de l'article L.232.2 du même code : « Si le praticien prescrit des substances ou des procédés dont l'utilisation est interdite en application de l'article L.232.9, le sportif n'encourt pas de sanction disciplinaire s'il a reçu une autorisation, accordée pour usage à des fins thérapeutiques, de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage. Cette autorisation est délivrée après avis conforme d'un comité composé de médecins placé auprès d'elle. Lorsque la liste mentionnée à l'article L.232.9 le prévoit, cette autorisation est réputée acquise dès réception de la demande par l'agence, sauf décision contraire de sa part.
- Toute demande d'AUT doit être adressée **directement** à l'Agence Française de Lutte contre le Dopage.

CATÉGORIES

Adultes

1^{ère} catégorie

2^{ème} catégorie

3^{ème} catégorie

4^{ème} catégorie

Si un cyclo crossman va courir dans un département où la « 4^{ème} catégorie cyclocross Ufolep » n'existe pas, il devra participer et être classé en 3^e catégorie.

Remarques :

Féminines

Les jeunes classés exclusivement par catégories d'âge

Masculins et féminines de 15 et 16 ans - compétition officielle

Masculins et féminines de 13 et 14 ans - compétition officielle

Masculins et féminines de 11 et 12 ans – compétition officielle

Masculins et féminines de 10 ans et moins – initiation à la compétition

LES CATEGORIES POUR LA SAISON 2025/2026

<i>Jeunes</i>		
Jeunes M/F 11/12 ans nés entre le	01/01/2014	et le
Jeunes M/F 13/14 ans nés entre le	01/01/2012	et le
Jeunes M/F 15/16 ans nés entre le	01/01/2010	et le
<i>Catégories adultes masculines</i>		
Adulte masculin 17/19, nés entre le	01/01/2007	et le
Adulte masculin 20/29 nés entre le	01/01/1997	et le
Adulte masculin 30/39 nés entre le	01/01/1987	et le
Adulte masculin 40/49 nés entre le	01/01/1977	et le

Adulte masculin 50/59 nés entre le	01/01/1967	et le
Adulte masculin 60 ans et plus nés avant le	31/12/1966	

<i>Catégories féminines</i>		
Adulte féminine 17/29 ans nées entre le	01/01/2007	et le
Adulte féminine 20/29 ans nées entre le	01/01/1997	et le
Adulte féminine 30/39 ans nées entre le	01/01/1987	et le
Adulte féminine 40/49 ans nées entre le	01/01/1977	et le
Adulte féminine 50 ans et plus nées avant le	31/12/1976	

CHANGEMENT DE CATÉGORIE

Les compétiteurs de plus de 17 ans seront classés dans la catégorie immédiatement supérieure lorsqu'ils totaliseront dans leur catégorie sur les épreuves UFOLEP, au cours de la même saison, **20 points et plus** ou sur **2 victoires** (on considère que l'on a une victoire lorsqu'au départ il y a 5 ou plus de 5 personnes dans la catégorie).

Barème de montée pour les 2^{èmes} 3^{èmes} et 4^{ème} catégorie

Il y a 10 partants et plus		Il y a 9, 8, 7 ou 6 partants		Il y a 5 partants et moins
Places	points	Place	points	Place
1	10	1	5	1
2	7			
3	6			
4	4			
5	3			
Seules les places des 5 premiers est indiquée sur la carte cyclo-cross		Seule la place de premier est indiquée sur la carte cyclo-cross		Seule la place de premier est indiquée sur la carte cyclo-cross

En cas de supériorité manifeste d'un compétiteur, la commission sportive départementale se réserve le droit de surclasser celui-ci immédiatement.

A l'initiative, les départements appartenant à une région doivent faire en sorte que leur système de changement de catégorie de valeur soit uniformisé.

La catégorie de valeur indiquée sur la carte cyclo-cross sera la seule prise en compte. Si des disparités apparaissent, la difficulté devra être réglée par la Commission Technique Départementale.

Un compétiteur n'ayant pas obtenu de résultats satisfaisants pourra, après justification, demander **par écrit** à la Commission Départementale une demande de descente dans la catégorie inférieure. Celle-ci ne pourra être acceptée et **prononcée par cette commission qu'après deux mois d'activité effective en catégorie supérieure (soit à partir du début décembre 2025)**.

A l'issue d'une épreuve, le commissaire ou l'organisateur doit faire mention, sur la carte cyclo-cross, des places obtenues, ainsi que la date et du lieu de l'organisation. Toutefois, même si les

organisateurs ont oublié d'inscrire ces places sur la carte, un compétiteur remplissant les conditions nécessaires devra, de lui-même, passer en catégorie supérieure et demander à la commission départementale, la carte correspondant à sa nouvelle catégorie.

La catégorie de valeur indiquée sur la carte cyclo-cross sera la seule prise en compte.

Si des disparités apparaissent, la difficulté devra être réglée par le responsable de la CTD 23 et par le responsable de l'activité cyclo-cross.

IMPORTANT:

La rétrogradation d'un cyclo crossman doit représenter la constatation avérée d'une difficulté durable à suivre le rythme dans sa catégorie. Celle-ci n'est pas faite pour permettre à un coureur de descendre sous prétexte de manque de résultats, pour briller dans la catégorie inférieure en trustant les podiums.

CONSEQUENCES D'UNE DESCENTE DE CATEGORIE

Rappel d'une disposition mise en place en 2019 : Règlement Régional

Tous coureurs dont la demande de descente aura été acceptée par la CTD montera systématiquement en catégorie supérieure s'il gagne dans les 3 mois qui suivent cette descente.

DEMANDE DE CARTE SPORTIVE CYCLO-CROSS

Les demandes de cartes sportives sont à faire parvenir uniquement au responsable de l'activité cyclo-cross soit :

- par mail : cd.hautevienne@ufolep.org en copie pml.barretaud@wanadoo.fr

Les demandes de cartons seront étudiées uniquement **le 15 du mois** afin d'éviter le traitement au jour le jour et ainsi responsabiliser les compétiteurs dans leur démarche. Il est obligatoire de déclarer son appartenance à une autre fédération et de noter précisément la catégorie de licence (ex. Open 3, Acces 1, 2, 3, ou 4)

Cette carte est obligatoire pour participer à une épreuve, chaque compétiteur et chaque club devra s'assurer d'avoir effectué les démarches en temps et en heure.

Les cartons seront envoyés par mail à chaque responsable de club

ENGAGEMENTS - TARIFS

Les engagements doivent se faire obligatoirement par le web site national et à titre exceptionnel le jour de l'épreuve avec une majoration pécuniaire. La date limite d'inscription par internet sera le jeudi soir précédent l'épreuve du dimanche et le mercredi soir précédent l'épreuve du samedi.

Tarifs Compétition Cyclo-cross :

	Cartes sportives	Engagés en ligne	Engagés sur place
Adultes	3,5 €	6 €	8 €
Jeunes 11 à 16 ans	0 €	2 €	3 €
Jeunes 9 à 10 ans	0 €	0 €	0 €

Chaque association organisatrice dans ce challenge s'engage à reverser 0,50€ par concurrent.

**Vous devez vous engager obligatoirement sur le site National Ufolep rubrique :
calendrier – je consulte, je m’engage.**

Un onglet apparaît, il vous suffit d’insérer votre code présent sur votre carton cyclocross et **valider une seule fois.**

ÉCHAUFFEMENT

Selon la réglementation nationale l’échauffement est interdit sur le circuit lorsqu’une catégorie est en compétition ou en initiation. Que ce soit les jeunes ou les adultes.

NB : le port du casque est obligatoire à l’échauffement.

INITIATION 9/10 ANS

Pour rappel la compétition est interdite au moins de 11 ans que ce soit en UFOLEP ou FFC.

- Une initiation 9/10 ans ne doit pas être une compétition « déguisée » où les enfants font un tour du circuit en mode compétition. (Même si une personne est devant en ouverture)
- Une initiation 9/10 ans, c’est un encadrement des jeunes sous forme d’atelier éducatif encadré par des bénévoles diplômés UFOLEP dans le même cadre que l’organisation de plateaux KIDBIKE

HORAIRES DE DÉPART - CEREMONIE

Les organisateurs sont invités à respecter scrupuleusement l’horaire indiqué sur ufolep cyclisme ; L’appel des cyclistes se fera 10 minutes avant le départ en fonction du classement du Challenge CX

Horaires de courses :

13h45 15/16 ans,

13h46 : 13/14 ans

13h47 : 11/12 ans (** des déviations seront prévues par les organisateurs pour éviter le passage des planches, si ce n’est pas possible, les planches seront supprimées*)

14h30 : 10 ans et moins

15h15 : 1, 2, 3, 4, avec 30 secondes entre chaque catégorie

**Les Féminines prendront le départ dans leur catégorie de valeur.*

*** Les VTT prendront le départ en dernière ligne de catégorie.*

Pas d’initiation des moins de 10 ans :

13h45 15/16 ans,

13h46 : 13/14 ans

13h47 : 11/12 ans

15 h 00 : 1, 2, 3 et 4 avec 30 secondes entre chaque catégorie.

**Les Féminines prendront le départ dans leur catégorie de valeur.*

*** Les VTT prendront le départ en dernière ligne de catégorie.*

Fin des épreuves à 16h15

Les cérémonies protocolaires se feront dès réception des classements.

DÉPART

L’ordre du placement sur les lignes de départ se fera en fonction du classement du Challenge de cyclocross. Les cyclistes « hors Challenge », seront positionnés après les cyclistes du « Challenge CX » en fonction de leurs numéros de dossards.

Pour la 1^{ère} épreuve de l'année 2025-2026 c'est le classement du Challenge CX de l'année précédente qui fera foi.

Le départ pourra être donné, de préférence, dans une prairie.

Deux lignes devront être mises en place, la ligne d'appel et la ligne de départ réel. Avant le départ, un appel des engagés sera effectué 10 minutes avant le départ.

Un parc d'attente devra être instauré par l'organisateur afin que les coureurs prenant le départ laissent finir correctement et sans gêne la catégorie avant.

Il est impératif que l'aire de départ soit suffisamment large.

Il est indispensable que le premier passage étroit soit suffisamment éloigné et que le parcours se rétrécisse progressivement jusqu'au niveau de cet obstacle.

Les compétiteurs doivent attendre le départ avec un pied au sol au minimum, et ils ne peuvent bénéficier d'aucun point d'appui autre que les roues du vélo et de leurs pieds, sous peine d'être relégués à la dernière place dans leur couloir de départ.

En aucun cas, il ne saurait être question de laisser prendre le départ à un compétiteur sans dossard ou plaque. Les dossards devront être toujours placés côté du podium de l'organisation.

Afin de faciliter l'accès à la discipline, les VTT sont autorisés (sans dispositif additionnel).

Les utilisateurs de ce type de vélo partiront en dernière ligne de leur catégorie ainsi que les vélos type Gravel s'ils ont des pneus de section supérieure à 33 mm.

Les utilisateurs de VTT âgés de 17 ans et plus, qui prendront le départ en VTT n'apparaîtront pas dans le classement de l'épreuve, et ne seront pas pris en compte dans celui officiel du championnat (accès au podium notamment) en revanche, ils apparaîtront au Challenge.

Pour TOUS les adultes ainsi que la catégorie des 17/19 ans, le départ sera obligatoire vélo cyclocross pour être classé sur l'épreuve.

Les vélos à freins à disque sont autorisés.

DURÉE DE LA COMPÉTITION – NOMBRE DE PARTICIPATIONS AUTORISÉES

CATÉGORIES	DISTANCES MAXIMUM	NOMBRE PARTICIPATIONS AUTORISÉES
Jeunes masculins et féminines – 10 ans	10 minutes Épreuve initiation sur un circuit adapté sans difficulté	1 épreuve par semaine
Jeunes masculins et féminines 11/12 ans	15 minutes Épreuve compétition sur un circuit adapté sans difficulté	Possibilité de courir 2 jours consécutifs.
Jeunes masculins et féminines 13/14 ans	20 minutes Après 10mn de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête.	Possibilité de courir 2 jours consécutifs.
Jeunes masculins et féminines 15/16 ans	30 minutes Après 15mn de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête	Tous les jours
Les épreuves à étapes sont interdites aux jeunes 13/14 et 15/16 ans, y compris aux jeunes de 16 ans surclassés.		
Adultes masculins et féminines 1ère catégorie 2ème catégorie 3ème catégorie 4ème catégorie	50 minutes Après 25mn de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête	Libre

<p>Féminines adultes 17 ans et plus</p>	<p>30 minutes Après 15 minutes de course, les participantes non doublées devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par la concurrente de tête.</p>	<p>Une seule épreuve par jour Remarque : Les féminines adultes qui le souhaitent pourront courir avec les <3^{ème} catégorie et 4^{ème} catégorie> (choix à faire pour la saison entière) : elles courront sur la même durée, seront classées avec eux et seront soumises au même système de montée.</p>
---	---	---

Remarques :

A mi-course, le nombre de tours restant à effectuer devra être affiché.

Les tours seront décomptés au fur et à mesure.

La course est arrêtée pour l'ensemble des concurrents dès que le premier a franchi la ligne.

LE CIRCUIT - TRACE

Longueur : 2,2 à 3,5 kilomètres, et d'une **largeur minimale à 3 mètres pour faciliter au maximum le dépassement des concurrents entre eux.** (Fiche n°5 du règlement national page 16/108) Il sera cyclable sur au moins 75% et tracé sur terrain accidenté, jalonné si possible, d'obstacles naturels ne présentant pas de danger pour les concurrents.

Un parcours raccourci peut-être envisagé pour les jeunes.

Le parcours devra comporter une partie de route goudronnée (ou assimilable), une partie cyclable sur terrain divers et quelques zones à parcourir en portant le vélo (longueur maximum de chacune : 80m).

Le parcours doit comporter 6 obstacles au maximum (naturels ou artificiels) qui obligent les coureurs à descendre de vélo.

La zone des planches est composée de 2 planches (pleines sur toute la hauteur et non métalliques) disposées à 4 mètres minimum. Elles doivent avoir **une hauteur de 40 cm MAXIMUM** et leur largeur est égale à celle du passage où elles sont placées. Sur le parcours, il y aura une seule série de 2 planches.

Le passage des planches est autorisé à vélo sauf contre-indication du club organisateur.

- Si le club organisateur souhaite interdire le passage à vélo, il placera en amont de cette zone un affichage « zone pédestre obligatoire ». Ce rappel réglementaire « passage pédestre obligatoire pour franchir les planches » doit être également notifié au contrôle administratif ainsi que sur la plateforme d'engagement nationale de la CNS Cyclisme.

Le tracé du parcours sera indiqué aux concurrents d'une façon claire et sans équivoque possible. Il sera balisé entièrement. Le balisage doit être constitué de rubalise de couleur voyante et de piquets flexibles.

Sur n'importe quel circuit jeune, une zone pédestre pour les moins de 13 ans, sans obstacle ou au maximum matérialisée par un chevron ou des planches à plat, sera créée, afin de permettre à

nos enfants d'apprendre à descendre de leur vélo. Si le parcours aux abords de la section des planches devenait trop glissant, creusé, donc jugé trop dangereux, elles seraient retirées sur décision du Président du club organisateur et de la CTD. Une ou les deux planches peuvent être remplacées par un ou deux troncs d'arbre selon le cas. Si un tronc d'arbre est utilisé, son épaisseur maximum devra être de 40 cm. Par ailleurs, toutes les règles applicables aux spécifications des planches s'appliquent aux troncs d'arbre également.

Nous incitons les organisateurs à matérialiser des passages dédiés aux spectateurs si nécessaire. Une zone de lavage de vélo pourra être prévue par les organisateurs à l'issue de la compétition.

DANGERS

Le tracé ne doit pas comporter de descente d'escalier, de zones où la circulation de véhicules ne peut être neutralisée. Par mesure de sécurité, les cordes, chaînes et pieux rigides sont interdits. Il est indispensable de mettre des protections devant les arbres, poteaux, piquets, murs.

ARRIVÉE

La ligne d'arrivée sera placée sur une aire suffisamment dégagée, en ligne droite. Départ et arrivée peuvent se situer en dehors du circuit. Le dernier tour à parcourir est annoncé par la cloche. Coureurs doublés : La course est arrêtée pour l'ensemble des concurrents dès que le premier a franchi la ligne. Les coureurs doublés seront classés sur la liste des résultats en fonction de l'ordre où ils seront arrivés.

ZONE DE CHANGEMENT DU MATÉRIEL

La zone de changement de matériel est la partie du parcours où les coureurs peuvent changer de roues ou de bicyclette (uniquement sur bris de matériel constaté par un commissaire). Elle doit être rectiligne et ne pas comporter d'obstacle.

L'entrée et la sortie de la zone de changement de matériel doivent être différentes. La zone doit être installée sur une partie du parcours où l'allure est modérée. Elle devra être obligatoirement matérialisée, signalée et délimitée de façon précise au moyen d'un drapeau jaune au début et à la fin de la séparation entre les deux couloirs.

Cette zone n'est accessible qu'aux sportifs en course et aux officiels.

Le changement de matériel, y compris de roue est interdit entre concurrents. Le changement de roue est autorisé en tout point du parcours. Le changement de vélo ne peut se faire que dans cette zone.

Un seul changement de vélo est autorisé par tour et ce, quel que soit le motif.

Le changement de bicyclette est autorisé uniquement au poste fixe (zone de changement de matériel). **Le concurrent doit assurer seul le changement de roue ou de vélo***. Le changement de vélo ne pourra être réalisé qu'entre 2 machines appartenant au même compétiteur sauf accord (même club, même famille etc..).

* une tolérance sera accordée pour les catégories de jeunes

En cas de casse de machine, celle-ci ne pourra être remplacée par une 3ème bicyclette.

Les vélos peuvent être lavés si l'organisateur a prévu un point d'eau, le lavage doit s'effectuer en dehors de la zone dédiée au changement. Pas de nettoyage dans la zone de changement de matériel, interdiction d'utiliser un nettoyeur haute-pression portable personnel.

Le coureur ayant dépassé la fin de la zone de changement de matériel doit continuer jusqu'au poste suivant pour changer de vélo.

- **Précision 1 : lors d'une épreuve de Championnat, si le vélo de cyclocross est remplacé pendant la course par un VTT, le cycliste ne sera pas classé, il marquera seulement les points au challenge.**
- **Précision 2 : lors d'une épreuve du Challenge (hors championnat), si le vélo de cyclocross est remplacé pendant la course par un VTT, le cycliste sera classé uniquement au scratch**



Il est **INTERDIT** de nettoyer son vélo en dehors des zones de lavages spécifiques mises en place par les organisateurs (bac de récupération des eaux, gestion des hydrocarbures...). Tous les systèmes de nettoyage, type lavage à haute pression, sont interdits en dehors des zones dédiées.

Spécificités « Cyclocross »

a) Le guidon plat est interdit.

b) Les freins à disques sont autorisés sur toutes les épreuves et pour toutes les catégories) La largeur de l'enveloppe des roues ne doit pas excéder 33 mm.

d) Sur les épreuves des calendriers départementaux et régionaux

Le vélo de type VTT sans dispositif additionnel (cornes de vache...) et le vélo type gravel sont autorisés.

RAVITAILLEMENT

Autorisé sur la totalité du parcours, sauf décision des commissaires.

CAMELBACK

Cet équipement est autorisé sur les épreuves sur route ou cyclo-cross à **condition de le mettre sous le maillot et de bien positionner le dossard.**

RÉSERVES

Sur avis des organisateurs ou responsables, l'épreuve pourra être annulée ou le tracé du parcours modifié en cas de danger (verglas, neige recouvrant les obstacles, boue, inondations...).

DOSSARDS OU PLAQUES

Le port du dossard ET DE la plaque est obligatoire pour tous les participants, dans toutes les épreuves UFOLEP, sans quoi le coureur pourra être sorti du classement. Pour retirer son dossard (qui sera fourni sans épingles) ou sa plaque, chaque participant devra déposer à la table de contrôle, sa licence et sa carte « cyclo-cross » UFOLEP.

En aucun cas, il ne pourra être délivré de dossard (ou plaque) à un compétiteur qui serait dans l'incapacité de présenter sa licence et sa carte cyclo-cross correctement complétés à la table de contrôle. Le dossard sera accroché sur le maillot, à l'emplacement indiqué par l'organisateur. en tout état de cause, côté tribune du juge à l'arrivée. Afin d'être lisible à tout moment de l'épreuve, il ne devra pas être rogné, plié ou maculé. Il sera rendu contre restitution de la licence et de la carte cyclo-cross, à la table de contrôle à l'issue de l'épreuve. (Même remarque pour la plaque).

MATÉRIEL UTILISE

En cas d'utilisation de matériel prohibé en cours d'épreuve, le compétiteur sera mis hors course ou disqualifié. La décision des commissaires est sans appel.

Les vélos à assistance électrique (VAE) sont strictement interdits sur toutes les épreuves de compétition.

TENUE VESTIMENTAIRE

Le port du casque rigide et de la tenue complète (maillot, cuissard, combinaison...) sont obligatoires pour toutes les catégories, pendant les compétitions mais également en préambule de celles-ci, lors de la reconnaissance des circuits.

Les compétiteurs qui ne seront pas pourvus de cette protection et de leur tenue complète se verront interdire le départ.

Chaque concurrent devra le conserver correctement attacher, durant toute l'épreuve.

Tout contrevenant sera mis hors compétition.

Pour toute cérémonie protocolaire, les compétiteurs devront être revêtu au minimum du maillot de leur club. Pour les championnats (départemental, régional et national) la tenue complète sera exigée

En cas de non-respect de cette règle, l'intéressé(e) se verra refuser l'accès au podium.

CLASSEMENTS

Transmission des résultats : à Robin LAMACHE (Ufolep 87) 23 rue du lieutenant Ménieux 87000 Limoges – rlamache@ufolep.org avec copie mail à pml.barretaud@wanadoo.fr

Les cinq premiers de chaque catégorie devront être communiqués **dans les 48h** de façon à insérer ces classements sur le nouveau site UFOLEP 87 ce qui permettra une gestion plus facile des montées.

Le reste devra être fourni avec le rapport de clôture par mail ou par courrier postal au responsable du cyclo-cross, dans la semaine au plus tard.

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL

Trois épreuves disputées au challenge 23/87/19 sont imposées avant le championnat départemental qui aura lieu le 07 décembre 2025.

Pour être classé dans ce championnat, les vélos de cyclo-cross sont obligatoires. Ceux qui utiliseront des VTT seront classés uniquement dans le challenge.

*Les récompenses ainsi que les maillots de champions départementaux seront offertes par le Comité départemental Ufolep 87 et seront remis même **sans podium complet aux Féminines.***

Pour les 11 – 16 ans : les maillots départementaux Ufolep 87 seront remis pour chaque catégorie d'âge aussi bien lors des podiums masculins que féminins.

Pas de maillot distinctif pour les jeunes de 10 ans et moins (participation).

Récompenses du championnat départemental :

- Récompenses complètes du championnat 87 (condition des 3 courses respectées)
- Une récompense sera remise également au vainqueur de la course si celui-ci n'est pas un cyclo du 87 et ou titrable

CHAMPIONNAT RÉGIONAL

Le comité départemental de la Haute-Vienne organisera le championnat régional de la saison 2025/2026, le 11 janvier 2026.

Les récompenses et les maillots de champions régionaux Ufolep Nouvelle Aquitaine seront offerts par le Comité Régional Ufolep de Nouvelle Aquitaine

NB : pour participer à ce championnat régional, il faudra obligatoirement avoir participé au championnat départemental de l'Ufolep 87.

Précision : pour être classé au régional, il faut être classé au départemental

Dérogation : Un concurrent ne pouvant disputer un des deux championnats aura la possibilité de fournir un document (certificat médical ou de travail) afin d'obtenir une éventuelle dérogation.

Récompense du championnat régional :

- Récompenses complètes du championnat régional (conditions respectées)

CHAMPIONNAT NATIONAL

Sélection pour le championnat national de cyclo-cross qui se déroulera dans **le Loiret (45) les 08 et 09 février**

: Le champion départemental sera sélectionné à la première place de la délégation hors champion régional.

Les autres coureurs seront sélectionnés en fonction d'un classement effectué en faisant la somme des places au championnat départemental et régional

Précision 1 : la commission cyclocross pourra prendre la décision de favoriser un cyclocrossman ayant participé de façon régulière au Challenge en le positionnant en priorité dans la sélection nationale.

Au-delà des sélectionnés, quand il restera des places à combler dans une équipe, l'inscription s'élargira aux volontaires.

Rappel : pour être sélectionnable au Championnat national, il faudra avoir participé au championnat départemental **ET** au championnat régional. Ces épreuves qualificatives devront être parcourues dans leur intégralité sauf incident matériel constaté par un commissaire officiel. **Un coureur absent ou ayant abandonné sur ennui mécanique sur un des championnats pourra être réintégré dans la délégation sur sa valeur sportive**

Précision 2 : C'est bien le classement inter comité du National précédent qui définit l'attribution des dossards des sélectionnés et donc, leurs placements sur la grille de départ. Exemple : si la Haute Vienne termine 12^{ème} au National précédent, le 1^{er} sélectionné de notre délégation se retrouvera en 12^{ème} position au mieux (invités, anciens champions nationaux...).

CHALLENGE 2025/2026

Responsable du Challenge : Jacky BRIGAND – 15 rue des Frères Lumières 23000 GUERET – jacky.brigand@orange.fr et Manon GAYE – gayemanon@gmail.com

Challenge des jeunes 10 ans et moins

Cette catégorie étant en initiation, seule la participation sera prise en compte. Un point sera comptabilisé par participation.

Il n'y aura pas de maillot distinctif.

Un minimum de 3 participations (avant l'épreuve de la finale du challenge jeunes) est demandé pour prétendre aux récompenses. Seul(e)s les présents en tenue se verront attribuer une récompense.

Le nombre de participation sera arrêté sur l'épreuve précédente.

Challenge des 11/12, 13/14 et 15/16 ans :

Les 11/12, 13/14ans et 15/16 ans se verront attribuer 20, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11 puis 10 points à tous les arrivants, 6 points pour les concurrents qui abandonnent. Les ex-æquo seront départagés par leur place à la finale.

Lors de la remise des récompenses du Challenge Jeunes, seul(e)s les présents en tenue se verront attribuer une récompense.

Les participants aux différents championnats se verront créditer de 40 points par épreuve au challenge.

Le classement sera arrêté sur l'épreuve précédente.

Challenge des adultes :

Lors de chacune des épreuves du Challenge seront attribués : 80 pts au 1er, puis 79, 78 ...21 et 20 aux arrivants. Les concurrents ayant abandonnés seront crédités de 15 pts. Les ex-æquo seront départagés par leur place à la finale.

Les participants aux différents championnats (départemental et régional) se verront crédités de 40 points par épreuve au challenge et cela, en raison d'un classement par catégorie de valeur sur le Challenge.

Les participants aux différents championnats extérieurs se verront crédités de 40 points par épreuve au challenge.

Le leader du challenge se verra attribuer un maillot distinctif.

Il devra le remettre au CTD ou au club organisateur à chaque fin d'épreuve

Le responsable de cet organisme aura l'obligation d'en prendre soin et de le laver après chaque course.

Des récompenses seront offertes aux podiums de chaque catégorie suivante :

Le podium scratch

1ère, 2ème, 3ème, 4ème catégorie.

Féminines.

15/16

13/14

11/12

10 ans et moins

OBLIGATIONS DES ORGANISATEURS :

Chaque organisateur voudra bien insérer sur tout support publicitaire le logo des partenaires officiels de la saison en cours. Chaque organisateur voudra bien remettre à son successeur les banderoles publicitaires de ces mêmes partenaires. Chaque organisateur devra au moins récompenser l'ensemble du podium selon ses moyens.

RÉCLAMATIONS - APPELS

Tout compétiteur estimant avoir subi un préjudice pendant une épreuve, est en droit de déposer, après l'arrivée, une réclamation auprès des commissaires.

Ce droit de réclamation n'appartient qu'au licencié qui peut toutefois le déléguer à l'un de ses dirigeants licenciés (en particulier pour les mineurs).

Une réclamation est recevable :

- oralement dans le quart d'heure qui suit la proclamation des résultats. Elle est alors examinée par le jury des commissaires et/ou - par écrit, après la proclamation des résultats, dans un délai de 48 heures ; elle comporte la signature personnelle du réclamant et est adressée au responsable de la Commission concernée (départementale, régionale ou nationale).

Elle devra s'accompagner du versement d'une caution dont le montant est fixé chaque année par les comités directeurs concernés.

Les réclamations concernant la qualification d'un compétiteur ou l'irrégularité de son engagement doivent se faire avant le départ de l'épreuve et verbalement. Si la réclamation doit aboutir à la sanction d'un compétiteur, celle-ci sera infligée par la commission technique concernée (sanction jusqu'à 4 semaines de suspension) soit par la commission disciplinaire de 1ère Instance concernée.

Si un compétiteur ou un dirigeant s'estime injustement pénaliser, il peut avoir recours à la commission d'appel correspondante.

PROCÈS-VERBAL OU RAPPORT DE CLÔTURE

Le directeur de l'épreuve signe, avec les commissaires, le procès-verbal de l'épreuve (liste des participants par catégories, compte-rendu, classements divers, accidents ou incidents, réclamations). Il fera parvenir dans les 48 heures le procès-verbal pour homologation au responsable départemental par mail (rlamache@ufolep.org) ou par courrier postal à Robin LAMACHE (Ufolep 87 – 22 rue du lieutenant Ménieux 87000 Limoges)

LES ÉPREUVES CYCLO-CROSS INTERDÉPARTEMENTALES

Catégories en vigueur selon les épreuves : Les années de naissance correspondant aux différentes catégories d'âge en vigueur pour les pratiques des activités cyclistes sont publiées sur le site national des activités cyclistes.

Aucun changement de catégorie d'âge ne peut intervenir avant la fin du calendrier de la saison en cours pour le sportif(ve)s déjà licencié(e)s.

HORAIRES DE DÉPART

Les horaires de départ du championnat départemental sont les suivants :

13h30 : - 15/16 ans, 13/14 ans et 11/12 ans (30 mn, 20 mn et 15 mn)

14h15 : - 17/19 ans - 50/59 ans - 60 ans et plus - Les féminines 17ans et plus (40 mn)

15h15 : - 20/29 ans - 30/39 ans - 40/49 ans (50 mn)

(Un écart 30 secondes devra être laissé avant chaque départ)

Catégorie « 11/12 ans » - Les championnats départementaux sont ouverts aux masculins et aux féminines qui courent ensemble. Il y aura deux classements : un pour les jeunes masculins et un pour les jeunes féminines.

Catégorie « 13/14 ans » - Les championnats départementaux sont ouverts aux masculins et aux féminines qui courent ensemble. Il y aura deux classements : un pour les jeunes masculins et un pour les jeunes féminines.

Catégorie « 15/16 ans » - Les championnats départementaux sont ouverts aux masculins et aux féminines qui courent ensemble. Il y aura deux classements : un pour les jeunes masculins et un pour les jeunes féminines.

Si un(e) double licencié(e) UFOLEP/FFC, après avoir pris sa licence UFOLEP, demande une licence FFC « Junior 2e année », participe, malgré les contrôles, aux championnats départementaux, il (elle) sera déchu(e) de son (ses) titre(s).

Les championnats régionaux UFOLEP : Les départs devront correspondre à ceux indiqués pour le championnat départemental.

Ce document pourra être amendé en cours de saison si la Commission Technique Départementale le juge nécessaire.

ATTENTION : pour tout point de la réglementation non abordée dans le présent règlement, se conformer à la réglementation nationale en vigueur.

La commission départementale de Cyclocross